

Bureau syndical du 10 octobre 2019

DELIBERATION N° 2019-10-079
**Demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la
 recyclerie de Vallecalle**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le quatre octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

Présente :

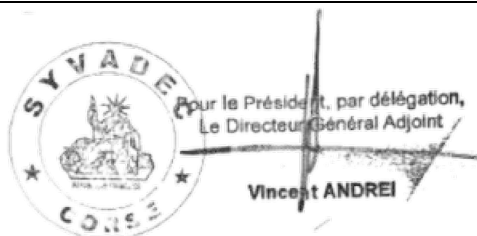
Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 25/10/2019
 et de la publication de l'acte le: 25/10/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20191010-2019-10-079-DE
 Date de télétransmission : 25/10/2019
 Date de réception préfecture : 25/10/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

La Communauté de communes Nebbiu - Conca d'Oro a transféré la recyclerie de Vallecalle au 1er trimestre 2019.

Conformément à la politique d'amélioration d'accessibilité et de sécurisation des sites entrepris par le Syvadec sur l'ensemble de ses installations, des travaux d'aménagement et de sécurisation sont nécessaires.

Le projet comporte :

- L'extension de la voirie haute et basse pour un total de 400 m²
- L'installation de garde-corps au droit des bennes et de petits côtés
- L'installation d'une armoire DDS

Ainsi, les apports sur le site seront sécurisés et les aménagements complémentaires permettront la gestion des DDS avec une armoire normée et la mise en place de bennes supplémentaires en haut et bas de quai pour de nouvelles filières

Le montant du projet s'élève à 140.000 € HT. Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subventions de 70 % soit 98.000 € HT, le solde, 42.000 €, ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 70 % voire au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du Syvadec.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1
 VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
 Considérant le transfert au Syvadec de la recyclerie située à Vallecalle
 Considérant les axes d'intervention au sein des installations du Syvadec en matière de sécurité approuvées par le comité
 Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
 Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Approuve le Plan de financement afférent à cette opération de travaux
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux, le solde étant à la charge du Syvadec.
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires



Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 25-260006827-20191010-2019-10-079-DE
 Date de télétransmission : 25/10/2019
 Date de réception préfecture : 25/10/2019